

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjsfu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



Déclaration préliminaire du comité technique central

22 février 2022

Nous sommes convoqué.e.s ce jour pour ce premier CTC de 2022 autour de plusieurs sujets, et, notamment sur la question de la réserve à la PJJ.

Encore une fois, nous sommes las.ses de devoir constater que pour la DPJJ le dialogue social en comité technique se résume à un rituel institutionnel destiné à valider des avis sur des dispositifs complètement figés. Les arrêtés que vous nous soumettez ce jour pour avis sont déjà tranchés, voire actés. À quel moment les organisations syndicales ont-elles été sollicitées pour étudier l'intérêt de la création d'une réserve à la PJJ ?

Ce sujet nous a déjà été présenté, succinctement, dans le cadre du CTC concernant le protocole armées/PJJ. Nous avons alors dénoncé cette instrumentalisation des missions de la PJJ et rappelé l'historique de ces projets rétrogrades en lien avec le ministère de la défense. La présentation de la DPJJ concernant la réserve PJJ, s'appuyait sur l'exemple des armées, tout comme à la police nationale ou dans l'administration pénitentiaire. Force est de constater, avec amertume et colère, que ces liens qui s'opèrent dans la gestion de la PJJ se font sous un prisme toujours plus répressif et sécuritaire, notamment dans les logiques managériales.

Lors du séminaire des directeurs.trices de service du mois de décembre 2021, nous avons ainsi pu constater que la DPJJ franchissait un nouveau palier en invitant un colonel à un échange avec les cadres de la PJJ. Quel est le message envoyé ainsi aux professionnel.les ? S'agit-il d'aller vers une gestion des rapports hiérarchiques qui s'inspirent des militaires ? Nous savions déjà que le CJPM allait devenir un carcan procédural répressif et nous emmener vers une transformation de nos métiers et de nos missions, mais nous n'avions pas imaginé que le projet était de rapprocher la PJJ de la Défense...

Les images virilistes et masculinistes véhiculées par ce virage, qui se traduit nettement à travers les articles édités sur Intranet, notamment ceux évoquant le lancement du centre renforcé d'Evreux, dénotent clairement d'une volonté de diffuser une idéologie qui est aux antipodes des missions éducatives de la PJJ. Tout cela s'insinue dans les discours et les actes de la DPJJ. Nous refusons ces liens qui s'opèrent au détriment de l'intérêt des jeunes en grande difficulté qui nous sont confiés.

Le projet de réserve à la PJJ qui nous est soumis pour ce CTC ne répond à aucune attente des professionnel.les. Pensez-vous sérieusement que le problème principal actuel à la PJJ est d'intégrer des réservistes dans le fonctionnement de notre institution ? Pensez-vous vraiment que les préoccupations principales qui émergent des terrains soient polarisées autour de la possibilité d'intégrer des réservistes dans leurs projets de service ? Pensez-vous vraiment que la PJJ n'a pas d'autres sujets prioritaires à traiter actuellement ?

Nous sommes très inquiet.e.s du contexte actuel dans lequel se trouve la PJJ. Les alertes de nos collègues sur les dysfonctionnements importants de certaines structures et sur certaines dérives graves sont toujours plus importantes. Et l'actualité francilienne, entre autres, vient nous rappeler cette réalité. Par ailleurs, la mise en œuvre du Code de Justice Pénale des Mineur.e.s a provoqué des bouleversements majeurs dans l'organisation du travail des services et les premières conséquences de ce CJPM confirment nos inquiétudes, surtout pour les mineur.e.s étranger.ère.s isolé.e.s. N'est-il pas plus urgent de s'atteler à ces questions ?

A l'heure où la précarité explose littéralement dans notre administration, avec le recrutement massif de contractuel.les, où les collègues s'ajoutent une mission de tutorat pour ces agents en les accompagnant au mieux pour pallier le vide scandaleux proposé par l'institution en matière d'accueil et de connaissance de nos missions éducatives, comment pouvez-vous considérer qu'un projet autour de réservistes à la PJJ serait une évolution intéressante pour le fonctionnement des services ? C'est une logique complètement hors-sol.

Par ailleurs, nous sommes fortement opposé.e.s à l'allongement de la durée du temps de travail au-delà de l'âge légal de départ à la retraite. Il est donc, pour le SNPES-PJJ/FSU, assez scandaleux de tenter de pallier le manque d'attractivité de nos métiers par un appel aux retraité.e.s. Il en est de même pour des citoyen.ne.s bénévoles. Si vous voulez des tuteurs ou tutrices, ils et elles peuvent être trouvé.es parmi les personnes expérimentées encore en poste. Ce qu'il faut pour revaloriser les métiers de la PJJ, c'est l'amélioration des conditions de travail, l'abaissement des normes, le retour au sens premier de nos missions, à savoir l'éducatif et non le probatoire, de réelles revalorisations salariales...

Vous faites vous-mêmes le constat d'un manque d'attractivité aujourd'hui de nos métiers du social et de l'éducatif. Vous constatez les difficultés que vit l'ensemble de la filière socio-éducative à recruter des professionnel.les et les freins liés à une absence de revalorisation, sans compter la dégradation des conditions de travail. Quels sont vos plans d'action ? Quelles sont vos solutions ? Revenir à des méthodes éculées comme le partenariat avec les armées ? Faire revenir des retraité.es pour soutenir les équipes ? Ce n'est pas sérieux et ce n'est surtout pas ce qu'attendent les professionnel.les de la DPJJ pour répondre aux défis majeurs des années à venir, surtout quand on connaît le taux de chômage actuel parmi les jeunes !!

Nous refusons de cautionner ce pseudo dialogue social sur ce sujet. Par conséquent, nous ne siégerons pas à cette instance. En revanche, ce vendredi 18 février se tenait la conférence nationale des métiers de l'accompagnement social et médico-social. Après plusieurs journées de mobilisation massive des travailleuses et travailleurs sociaux-ales, soutenues par notre organisation syndicale, et alors que le constat est unanime quant à la dégradation des conditions de travail et à la perte d'attractivité de la filière sociale, les annonces du gouvernement étaient fortement attendues par l'ensemble des professionnel-les du travail social.

Avec la FSU, nous avons interpellé à plusieurs reprises le gouvernement sur l'urgence à revaloriser les rémunérations d'une filière très majoritairement féminine. Si nous actons positivement la prise de conscience qui, bien que tardive, semble s'opérer sur l'urgence de la situation, les annonces du premier ministre n'en restent pas moins insuffisantes et particulièrement floues s'agissant des travailleuses et

travailleurs sociaux à la PJJ. Pourtant, les établissements de la PJJ sont bel et bien reconnus comme des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

A ce titre, l'extension des revalorisations salariales accordées dans le cadre du Ségur de la santé doit s'appliquer aux professionnel.les de la fonction publique d'État. C'est bien par une revalorisation des grilles indiciaires de toute la filière sociale qu'il sera envisageable de renverser la dynamique actuelle de difficultés de recrutement, tout en apportant enfin la reconnaissance légitime attendue.

Avant de quitter le CTC que nous boycottons, nous voulons savoir ce que porte la DPJJ sur ce dossier et quels sont les éléments de réponses que vous avez à nous apporter. Pour le SNPES/PJJ/FSU, il n'est pas question que la PJJ soit exclue de ces revalorisations.